

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SOUS-TITRAGE POUR LES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement approuve la proposition du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de créer, sous l'égide de l'Office national du film, un centre de sous-titrage pour les émissions de télévision canadiennes, afin que le centre puisse entrer en service en 1981, soit à temps pour l'année internationale des handicapés.

Mme le Président: Pour mettre une motion de ce genre en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA POSSIBILITÉ DE JUMELER LES DÉPUTÉS DE L'EST AVEC CEUX DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion.

Comme le gouvernement semble avoir comme politique officielle de parler de duplicité et, maintenant, de jumeler les députés de l'Est avec des députés de l'Alberta, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

Que la Chambre crée un comité spécial chargé d'étudier tous les aspects de l'accouplement, du jumelage, de la reproduction des clones, de l'assemblage, de l'appareillement et de l'adulation, et qu'on le nomme le comité du recyclage du gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LES CONDITIONS ATTACHÉES À L'ENTENTE SUR LE PRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Aux États-Unis, Chrysler accorde des remises aux consommateurs. Or, Chrysler Canada n'offre pas le même avantage aux consommateurs canadiens. De plus, cette société fait actuellement usage de garanties secrètes, et son service après-vente est l'un des pires. Je propose donc, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Questions orales

Que l'on pose comme condition, avant d'accorder le prêt à Chrysler, que cette société doit offrir aux consommateurs canadiens les mêmes conditions en matière de garantie, de rappels et de réparations qu'elle accorde aux Américains.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES POSTES

L'INTERRUPTION DES SERVICES POSTAUX

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Postes que nous nous attendions à trouver à la Chambre. En son absence peut-être puis-je la poser au ministre du Travail qui, je l'imagine, joue un rôle dans ces tractations.

Maintenant que le rapport du conseil de conciliation a été rendu public et que le Syndicat des postiers du Canada a déclaré qu'il considère ce document comme une base de négociation valable pour éviter une grève, le ministre et le gouvernement peuvent-ils donner à la Chambre l'assurance que nous n'avons plus à craindre l'interruption des services postaux au cours du printemps.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'aimerais bien que dans le cas de conflits de travail non encore réglés il soit possible de toujours donner l'assurance totale qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail. Cela n'est malheureusement pas possible tant que les négociations ne sont pas terminées et qu'un accord n'a pas été conclu.

Je puis confirmer que le ministre des Postes a déclaré qu'il est optimiste quant aux chances de règlement du conflit et qu'il espère rencontrer cet après-midi les représentants du syndicat en compagnie de certains fonctionnaires afin d'avoir des entretiens sur le rapport du conseil de conciliation. Le ministre devrait se trouver à la Chambre demain et être en mesure de répondre à des questions relatives à la réunion d'aujourd'hui dans la mesure où il est possible de faire des commentaires qui ne risqueront pas de nuire aux négociations en cours.

M. Bosley: Madame le Président, cette réponse me fait demander au ministre, qui assistait hier aux entretiens, quelle position le gouvernement prend à la réunion d'aujourd'hui, étant donné surtout qu'il a été question publiquement au moins une fois que le ministre du Travail songe à faire légiférer la reprise du travail. Le gouvernement a-t-il décidé d'accepter le rapport du comité de conciliation ou de le contester?

M. Regan: Madame le Président, je crois que, conformément aux meilleures traditions des relations de travail, je voudrais répondre à la question supplémentaire de l'honorable représentant, par votre intermédiaire, madame le Président, que la position du gouvernement est constructive, optimiste et raisonnable.